

ID: 083-218301208-20241114-DELIB20241102-DE



abstention:

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE

DELIBERATION Nº 2024-11/02

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt quatre

le 14 novembre à 19 heures

en exercice: 29 le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ZACHARIE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

présents : 20 sous la présidence de M. COULOMB Jean-Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 novembre 2024 27 votants:

PRESENTS: 27 pour:

Mmes et MM., FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude,

DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, MARCHAND contre: 0

Charlène, MARTIN Gilles, TABONE Paul, MERLO Raymond, BOUHAFS Hayette, PRATI Corinne, NAUDIN Nathalie, CRETELLO Karine, AUDOIN-

0

LUONG Marlène, TRAPANI Virginie, POZZI Monique, GEORGES Philippe,

PEREZ Serge.

ABSENTS REPRESENTES:

M. DEGIOANNI Jean-Marie donne procuration à Mme ROYER Carole.

M. CORNU Jérôme donne procuration à M. INES Claude.

M. DEMOULIN Christophe donne procuration à M. FABRE Claude.

Mme BOTTERO Emilie donne procuration à Mme DELLAVALLE Christine.

Mme BAYLE Magali donne procuration à Mme COLETTA Eliane. M. INNOCENTI Maxime donne procuration à M. POLLUS Alfred.

Mme USSEGLIO Caroline donne procuration à M. COULOMB Jean-Jacques.

ABSENTS NON REPRESENTES:

M. FILLAT Éric.

Mme COLLOMBON Danièle.

OBJET: SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR ACQUISITIONS IMMOBILIERES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 1611-3-1;

Vu la délibération n° 2024-04/06 du 11 avril 2024 portant sur l'approbation du Budget Principal 2024;

Vu la décision municipale n° 006/02/2024 du 19 février 2024 portant sur la préemption d'un immeuble situé place de la Victoire pour un montant de 330 000 €.

Vu la délibération n° 2024-04/15 du 11 avril 2024 portant sur l'acquisition d'un local situé 12 bd des Fours pour un montant de 140 000 €.

Considérant la nécessité de souscrire un emprunt pour permettre le financement de l'acquisition des deux biens immobiliers précités;

Considérant que le budget prévoyait un emprunt de 1 300 000 €;

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le 19/11/2024



ID: 083-218301208-20241114-DELIB20241102-DE

Après avoir consulté quatre organismes bancaires, la Banque Postale présente la meilleure proposition (ci-jointe) avec les conditions suivantes :

• Montant : 470 000 €

• Durée: 20 ans

Taux d'intérêt annuel : taux fixe à 3,58 %

Mise à disposition des fonds : décembre 2024

• Périodicité des échéances : trimestrielle

• Mode d'amortissement : constant

• Base de calcul : 30/360

• Commission d'engagement : 470 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'APPROUVER la proposition de la Banque Postale.
- D'AUTORISER M. le Maire à signer le contrat afférent à cet emprunt et toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à cet emprunt.
- D'AUTORISER M. le Maire à procéder aux diverses opérations prévues dans le contrat.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Pour Copie Conforme

Le Maire

Jean-Jacques COULOMB

Le Secrétaire

Claude FABRE